

MAIRIE de SOLEMONT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2026 à 20 heures 00

Convocation faite le 06 juillet 2026 – séance ordinaire

Etaient présents : CAYET Stephane, LECOCQ David, ERARD Georges, TERRASSON Sylvie, GUITTARD Jean-Michel, PARISSEAUX Stéphanie, CHAIGNAT Magalie, GETTE Frédéric.

Etaient absents excusés avec procuration : OLLIVIER Léa qui a donné procuration à LECOCQ David, MANGE—TANTI Lucien qui a donné procuration à CAYET Stéphane.

Etait absente : DENEUBOURG Francine

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1°) Désignation du secrétaire de séance

2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 05 juin 2026

3°) Désignation d'un membre du conseil municipal afin de représenter la commune à la Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (délibération 2026/07/01)

4°) Autorisation de signature de la convention de partenariat avec la médiathèque départementale (délibération 2026/07/02)

5°) Application du régime forestier aux parcelles communales concernées (délibération 2026/07/03)

6°) Décision modificative n° 1 du budget communal (délibération 2026/07/04)

7°) Approbation et autorisation de signer la convention avec les écoles de Pont-de-Roide-Vermondans et de Villars-sous-Dampjoux. (délibération (2026/07/05)

8°) Divers

1°) Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Monsieur GETTE Frédéric comme secrétaire de séance.

2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 05 juin 2026

Le procès-verbal est approuvé

3°) Désignation d'un membre du conseil municipal afin de représenter la commune à la Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (délibération 2026/07/01)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les élus communautaires ont approuvé par délibération n° C2026/57 du 13 mai 2026, la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) composée de 77 membres : un représentant par commune membre et 4 représentants pour Pays de Montbéliard Agglomération (PMA).

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour désigner le conseiller qui représentera la commune au sein de la CLECT.

Il fait appel à candidature et indique que lui-même est candidat.



En l'absence d'autres candidats le conseil municipal désigne Monsieur CAYET Stephane, le Maire pour représenter la commune au sein de la CLECT

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABST : 0

4°) Autorisation de signature de la convention de partenariat avec la médiathèque départementale (délibération 2026/07/02)

Monsieur el maire présente au conseil municipal le projet de convention de partenariat avec la Médiathèque départementale et demande l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABST : 0

5°) Application du régime forestier aux parcelles communales concernées (délibération 2026/07/03)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de demande d'application du régime forestier sur les parcelles situées sur le territoire communal de Solemont, comme le prévoit les articles L211.1 et L214-3 du Code forestier

Les parcelles concernées :

Section	Référence cadastrale
A	0A36
A	0A37
A	0A38
A	0A40
A	0A393
A	0A84
B	ZB5
B	ZB6
B	ZB7
C	ZC1
E	ZE6
E	ZE7
E	ZE8
E	ZE9

Après en avoir délibéré le conseil décide :

- D'approuver ce projet
- De donner mandat à Monsieur le maire en vue de présenter ce dossier aux autorités compétentes en vue de l'intervention d'un arrêté pour l'application du régime forestier
- Est autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires



VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABST : 0

6)° Décision modificative n° 1 du budget communal (délibération 2026/07/04)

Virements de crédit pour la réalisation de trottoir rue de la Barbèche

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615213 : Entretien et réparation sur voiries	25 000 €	
Total D 011 : charges à caractères générales	25 000 €	
D 2151 : Réseaux de voirie		25 000 €
Total D 21 : immobilisations corporelles		25 000 €

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABST : 0

7)° Approbation et autorisation de signer la convention avec les écoles de Pont-de-Roide-Vermondans et de Villars-sous-Dampjoux. (délibération (2026/07/05))

VU le CGCT, notamment son article L.212121-29 ;

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.131-1, L.131-5, L.212-2 et L.212-8 ;

Vu la circulaire interministérielle n°89-273 du 25 août 1989 relative à la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques ;

Vu les projets de convention de scolarisation intercommunale annexé à la présente délibération ;

Monsieur el maire expose au conseil municipal qua la commune de Solemont ne dispose d'aucune école sur son territoire et que les enfants domiciliés à Solemont et soumis à l'obligation scolaire sont de longue date accueillis dans les écoles publiques des communes de Villars-sous-Dampjoux et Pont-de-Roide Vermonandans, sans que cet accueil ait fait l'objet , jusqu'à présent, d'une convention écrite formalisant les modalités d'inscription, d'affectation et de participation financière de la commune de Solemont.

Monsieur le Maire donne lecture du projet des 2 conventions, jointes en annexe à la présente délibération, et invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'approuver les conventions de scolarisation intercommunales à conclurent entre la commune de Solemont et les communes de Villars-sous-Dampjoux et Pont-de-Roide Vermondans, pour une durée de trois années scolaires à compter de la rentrée 2026-2027, renouvelable par tacite reconduction.
-



- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ainsi que tout document afférent à son exécution
- De dire que les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la commune aux dépenses de fonctionnement des écoles de Villars-sous-Dampjoux et Pont-de-Roide Vermondans, ainsi qu'à l'accueil périscolaire du midi, seront inscrits chaque année au budget communal
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la présent délibération, accompagnée des conventions signées, à Monsieur le Sous-préfet de Montbéliard ainsi qu'aux communes de Villars-sous-Dampjoux et Pont-de-Roide Vermondans.

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABST : 0

8°) Divers : néant

Fin de séance : 21h32

Vu pour être affiché le 16 juillet 2026, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-5 Code Général des Collectivités Territoriales.

A SOLEMONT, 16 juillet 2026

(sceau de la mairie)

Le Maire



Le Maire,
Stéphane CAYET

